

**SMAEP du Pas des Bêtes**  
Syndicat Mixte d'Adduction  
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

République Française

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**  
-----

Séance du 9 Novembre 2021

Date de convocation  
26.10.2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 novembre à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté d'Agglomération de CASTRES-MAZAMET, sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage  
10.10.2021

Présent(e)s : Mme CABROL Jacqueline, MM. AZAM Bernard, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, CUCULLIÈRES David, GARRIGUES Jean-Pierre, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François, PHILIPPOU Didier, RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégués : 16  
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s : Mme MADAULE Christiane (procuration à M. MATHIEU Francis), MM. BATTUT Jean-Louis (procuration à M. LAVAGNE Jean-Paul), MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre).

Présents : 13

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

M. VAUTE Alain a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2021-028

**Objet : Approbation du Règlement de Service au 01/12/2021.**

VU l'article L 2224-12 du CGCT sur les Règlements du Service et la tarification ;

Monsieur le Président rappelle qu'un nouveau contrat de concession de l'eau potable a été approuvé avec la société VÉOLIA EAU.

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un Règlement de Service qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives du SMAEP PAS DES BÊTES, du Concessionnaire, des abonnés et des propriétaires.

Considérant la présentation du projet de Règlement proposé ;

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le Règlement de Service qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives du SMAEP PAS DES BETES, du Concessionnaire, des abonnés et des propriétaires.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, se prononce favorablement à l'unanimité en faveur du Règlement du Service Public d'Eau Potable annexé à la présente délibération.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme



Le Président,

Vincent COLOM